

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

(Méthode de recensement des résultats)



Au Sénégal, les résultats des élections présidentielles sont généralement recensés et annoncés par la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA). La CENA est l'organisme chargé de superviser et d'organiser les élections au Sénégal, y compris les élections présidentielles.

Voici un aperçu général du processus de recensement des résultats électoraux au Sénégal :

- Vote** : Les électeurs se rendent dans les bureaux de vote pour exprimer leur choix en votant pour le candidat de leur choix.
- Dépouillement** : Une fois le vote terminé, les urnes sont ouvertes et les bulletins de vote sont comptés dans chaque bureau de vote. Des représentants des candidats et des observateurs électoraux peuvent être présents pour surveiller le processus de dépouillement afin de garantir sa transparence et son intégrité.
- Transmission des résultats** : Une fois le dépouillement terminé, les résultats de chaque bureau de vote sont consignés dans des procès-verbaux. Ces procès-verbaux sont ensuite transmis à des niveaux supérieurs, généralement aux commissions électorales régionales, qui agrègent les résultats des bureaux de vote dans leur région respective.
- Centralisation des résultats** : Les commissions électorales régionales transmettent ensuite les résultats agrégés à la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA). La CENA est responsable de la centralisation et de la vérification des résultats électoraux à l'échelle nationale.
- Annonce des résultats** : Une fois que tous les résultats ont été vérifiés et certifiés par la CENA, elle annonce officiellement les résultats des élections présidentielles. Ces résultats comprennent généralement le nombre de voix obtenues par chaque candidat ainsi que le pourcentage de voix qu'ils ont reçues.